BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2327

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

798 379 368 RCS Paris.
DDA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 136563883.20 EUR.
Adresse : 4, place Charles Dullin, 75018 Paris.
Précédent propriétaire : 819 940 974 RCS Paris. **DDA TER.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : DDA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 4 place Charles Dullin 75018 Paris Capital : 136563883.20 EUR Numéro unique d'identification : 798379368 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : DDA TER Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 16 rue Séguier 75006 Paris Capital : 20505226.00 EUR Numéro unique d'identification : 819940974 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 43589009.00 EUR - passif de 3059.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La parité d'échange retenue s'établit à 1 action de l'absorbée pour 3,7472980 actions nouvelles de la société absorbante. DDA devra procéder en conséquence à une augmentation de son capital de 30 735 676,80€ par l'émission de 76 839 192 actions ordinaires nouvelles de 0,40 € chacune de valeur nominale, lesquelles seront attribuées à l'actionnaire unique de DDAT TER. Compte tenu de ce que DDA viendra à détenir 76 279 150 de ses propres actions, elle procèdera à une réduction de capital non motivée par des pertes à hauteur de 30 511 660€ par annulation desdites 76 279 150 actions, de sorte que son capital social soit ramené à 136 787 900€ - Prime de fusion: La différence entre la valeur nette des biens et droits respectivement apportés par la société absorbée soit 43 585 950€ et le montant nominal de l'augmentation de capital réalisée par la société absorbante soit 30 735 676,80€, constituera une prime de fusion d'un montant de 12 850 273,20€. Date du projet commun de fusion : 30.06.2022. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société DDA : 01.07.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société DDA TER : 01.07.2022 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..